

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 9 avril 2019**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi neuvième jour du mois d'avril deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présentes.

Messieurs les conseillers Sylvain Bouchard et Michel Béland sont absents.

**104-04-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

**105-04-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

-----  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Madame Najwa Ashkar Coutya
- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Monsieur Pierre Levert
- .- Monsieur Marc Lachaine
- .- Madame Michèle Gauthier
- .- Monsieur Richard Bourdeau
- .- Monsieur Richard Favreau

-----  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

**106-04-19 DEMANDE D'APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2019**

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 800 personnes en attente d'une transplantation au Québec. Il est donc essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec sollicite la participation de la Ville à se joindre aux efforts réalisés pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec pourra nous soutenir dans nos efforts de communication et de relations publiques. Pour contribuer à accroître notre visibilité ainsi que celle de la cause de don d'organes, il nous fournirons un drapeau et du matériel promotionnel.

CONSIDÉRANT que nous pourrions déployer le drapeau aux couleurs du don d'organes et de tissus durant cette semaine de sensibilisation et nous joindre ainsi aux 95 villes et municipalités qui participent déjà à cette initiative.

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de rejoindre le mouvement de solidarité de Transplant Québec en déployant un drapeau sur une hampe à l'intérieur de l'hôtel de ville pour la cause du don d'organes du 21 au 27 avril 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**107-04-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - HAPPENING GISÈLE FAUBERT**

CONSDIÉRANT que le conseil est informé de la tenue de la troisième édition de "l'Happening Gisèle Faubert", le 20 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer à ladite activité;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**108-04-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - ASSISES ANNUELLES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSDIÉRANT que le conseil est informé de la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, à se tenir du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc de participer auxdites assises.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**109-04-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - SOUPER DE CLÔTURE - ÂGE D'OR KATERI**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue du souper de clôture du Club de l'Âge d'Or Kateri le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, madame la conseillère Julie Rondeau ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient

et sont par la présente, délégués à représenter la ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**110-04-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - RALLYE AUTOMOBILE - CLUB OPTIMISTE STE-CATHERINE**

CONSDIÉRANT que le conseil est informé de la tenue du 14e rallye automobile du Club Optimiste de Ste-Catherine, le 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, ainsi que monsieur le conseiller Sylvain Bouchard de participer à ladite activité;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**111-04-19 PARTICIPATION DES ÉLUS - TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE - COMÉDIE TOC TOC**

CONSDIÉRANT que le conseil est informé de la tenue de la comédie Toc Toc de la Troupe de Théâtre Optimiste, le 2 mai prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc de participer à l'activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que ceux-ci soient et sont par la présente, délégués à représenter la ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**112-04-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÈNEMENT "LES 4 CHEVALIERS"**

CONSIDÉRANT que l'évènement est organisé conjointement par un résidant de Sainte-Catherine, l'association de balle lente de Sainte-Catherine et l'association de baseball mineur du Roussillon;

CONSIDÉRANT que les deux organismes sont reconnus par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité de financement pour deux (2) organismes reconnus;

CONSIDÉRANT la nature du projet et l'initiative citoyenne;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du montage de l'événement ne nécessitera aucun temps supplémentaire;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité:

- D'accorder à l'organisateur de l'événement, monsieur Guy Sédillot, l'autorisation pour la réalisation d'un événement bénéfice Les 4 Chevaliers Toyota le vendredi 30 août 2019 (reporté au 31 août en cas de pluie);
- D'octroyer un don de 415\$ pour défrayer les coûts de location des toilettes chimiques et de l'obtention d'un permis de boisson pour l'événement;
- De procéder au prêt et à l'installation des équipements demandés.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**113-04-19**

**TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ # 757**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitant la directrice générale à procéder à la suspension de tout employé, notamment l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait rapport au conseil municipal de son enquête pour énoncer les événements et les circonstances justifiant d'imposer une suspension;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de donner suite aux recommandations de la directrice générale et d'appliquer une mesure disciplinaire, soit une suspension de trois (3) jours ouvrables sans traitement, à l'employé portant le matricule no. 757.

Que ladite suspension soit appliquée à la discrétion de la directrice du service sports, culture, loisirs et vie communautaire.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**114-04-19**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DU TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – CLUB DE SOCCER ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que l'évènement est organisé conjointement par l'association de soccer de Sainte-Catherine et par le Club de soccer régional;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer régional est un organisme reconnu par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la nature du projet;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer la gratuité du terrain synthétique le samedi 18 mai 2019 de 10 h à 18 h.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**115-04-19**

**ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAINE**

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance d'information, il a été dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du Richelieu, sont celles qui sont directement impactées;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président de CDPQ Infra, M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la députée de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, à la présidente de la

Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur général d'EXO, M. Sylvain Yelle, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne-Sud de Montréal.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**116-04-19 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 242-08-18**

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 14 août 2018, le conseil de la Ville a adopté une résolution intitulée "Renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer entre la Société d'habitation du Québec, l'OMH de Roussillon-Est et la Ville de Sainte-Catherine"

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin clarifier l'engagement de 10% de la Ville;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 242-08-18 afin de remplacer le 3<sup>ième</sup> CONSIDÉRANT par celui-ci :

*« CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à défrayer dix pour-cent (10%) du coût du supplément au loyer via sa contribution à la Communauté Métropolitaine de Montréal. »*

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**117-04-19 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME PRIMEAU - DOSSIER 2025023**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a obtenu une promesse d'aide financière de 174 400\$ du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les projets "Renouvellement d'une conduite d'égout sanitaire sous la rivière Saint-Pierre (60 000 \$)" et "Renouvellement d'une conduite d'aqueduc le long de la route 132 à l'est de la rue Brébeuf (114 400 \$)";

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Jocelyne Bates, mairesse, à signer le protocole d'entente n° 2025023 entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sainte-Catherine relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**118-04-19 AUTORISATION DE SIGNATURE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU POUR LE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LA RUE DES QUAIS**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser et de confirmer le dépôt d'une demande d'aide financière au programme

PRIMEAU pour les travaux de renouvellement 230 m lin. de conduites d'aqueduc pour la rue des Quais.

De s'engager à respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU.

De s'engager à payer notre part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation associés au projet.

De s'engager à assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à ce projet.

D'autoriser Pietro De Cubellis, directeur du service du génie et/ou Danielle Chevrette, directrice générale, à déposer ladite demande et à signer pour et au nom de la ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**119-04-19      APPROBATION DU BUDGET 2019 SHQ INCLUANT LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ROUSSILLON-EST**

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'approuver le budget initial 2019 incluant le PPI de l'OMH de Roussillon-Est, tel que déposé à la Ville.

ADOPTÉE

**120-04-19      OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIFS COLPRON 2250 (DP2019-287)**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'achat d'un épandeur d'abrasifs Colpron 2250 (DP2019-287) auprès de « Les Équipements Colpron inc. » au montant de 15 550.37 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de cet achat se fasse par le règlement d'emprunt numéro 841-19.

ADOPTÉE

**121-04-19      APPEL D'OFFRES SP19GE07 - RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation CivilPro inc.;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Réfection du stationnement de l'hôtel de ville » au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation CivilPro inc. au montant de 309 420,87 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ce projet se fasse par le règlement 841-19.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



**122-04-19 APPEL D'OFFRES SP19GE08 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SUR LA RUE CENTRALE**

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 22 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc.;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'« Aménagements paysagers sur la rue Centrale » au plus bas soumissionnaire conforme soit Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc. au montant de 233 107.67 \$ toutes taxes incluses.

Que ce projet soit financé par le règlement 841-19 et par le règlement d'emprunt 823-17 de la rue Centrale.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**123-04-19 APPEL D'OFFRES SP19TP09 - FOURNITURE, INSTALLATION, CONVERSION DE COMPTEURS D'EAU ET COLLECTE DE DONNÉES - ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT que celle-ci est conforme;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de « Fourniture, installation, conversion de compteurs d'eau et collecte de données – année 2019 (SP19TP09) » à « Lecompte Pouliot Inc. » au montant de 179 856.93 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de ces travaux se fasse par le règlement d'emprunt numéro 831-18.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**124-04-19 EMPRUNT DE 14 011 000 \$ - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 011 000 \$ qui sera réalisé le 23 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
754-13	427 000 \$
759-13	274 000 \$
783-15	76 000 \$
794-16	3 000 \$
794-16	197 000 \$
812-17	139 000 \$
812-17	387 000 \$

823-17	9 639 400 \$
825-18	243 000 \$
825-18	731 000 \$
825-18	534 000 \$
823-17	30 324 \$
823-17	345 763 \$
823-17	124 985 \$
823-17	859 528 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 754-13, 759-13, 783-15, 794-16, 812-17, 823-17 et 825-18, la Ville de Sainte-Catherine souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:
 

C.D. des Moissons-et-de-Roussillon  
296, VOIE DE LA DESSERTÉ  
ST-CONSTANT, QC J5A 2C9
8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de

Sainte-Catherine, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 754-13, 759-13, 783-15, 794-16, 812-17, 823-17 et 825-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 754-13, 759-13, 794-16, 812-17, 823-17 et 825-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 23 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**125-04-19**

**EMPRUNT DE 14 011 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 754-13, 759-13, 783-15, 794-16, 812-17, 823-17 et 825-18, la Ville de Sainte-Catherine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 avril 2019, au montant de 14 011 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

636 000 \$	2,00000 %	2020
652 000 \$	2,05000 %	2021
669 000 \$	2,10000 %	2022
686 000 \$	2,20000 %	2023
4 227 000 \$	2,30000 %	2024
7 141 000 \$	2,80000 %	2029

Prix : 98,59500

Coût réel : 2,86367 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.  
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

636 000 \$	2,05000 %	2020
652 000 \$	2,05000 %	2021
669 000 \$	2,10000 %	2022
686 000 \$	2,20000 %	2023
4 227 000 \$	2,30000 %	2024
7 141 000 \$	2,75000 %	2029

Prix : 98,36100

Coût réel : 2,86625 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

636 000 \$	2,00000 %	2020
652 000 \$	2,05000 %	2021
669 000 \$	2,10000 %	2022
686 000 \$	2,20000 %	2023
4 227 000 \$	2,30000 %	2024
7 141 000 \$	2,80000 %	2029

Prix : 98,53200

Coût réel : 2,87381 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

636 000 \$	2,05000 %	2020
652 000 \$	2,10000 %	2021
669 000 \$	2,15000 %	2022
686 000 \$	2,20000 %	2023
4 227 000 \$	2,30000 %	2024
7 141 000 \$	2,80000 %	2029

Prix : 98,51058

Coût réel : 2,87944 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 14 011 000 \$ de la Ville de Sainte-Catherine soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des

transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

126-04-19

**DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE STRUCTURANT MS-62.1 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÈGLEMENT 201 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permettant à la MRC de Roussillon de modifier son schéma d'aménagement, par voie de règlement;

CONSIDÉRANT le plan 26 du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon, concernant les aires d'affectations du territoire et périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de développement du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon qui préconisent l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la MRC, l'utilisation et la gestion rationnelle et durable de la ressource « sol » par la consolidation et la mise en relation des zones urbaines et des concentrations d'activités, par la valorisation des secteurs desservis par un réseau de transport en commun structurant, via l'aménagement de quartiers de type TOD, ainsi que la croissance des activités économiques durables;

CONSIDÉRANT les affectations prévues au Règlement du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine, numéro 2008-PU-00;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine qui veulent notamment, optimiser l'utilisation du sol, afin d'améliorer la qualité de vie en fonction de la capacité de développement du territoire et le réaménager la route 132 en boulevard urbain destiné à la création de milieux de vie dynamiques, à échelle humaine et axés sur le transport collectif;

CONSIDÉRANT les orientations générales du règlement 2012-00 concernant le PIIA du pôle d'affaires de la rue Léo;

CONSIDÉRANT le projet de règlement 201 de la MRC de Roussillon visant à modifier le schéma actuellement en vigueur pour intégrer les nouvelles affectations contenues dans le SADD (schéma révisé de troisième génération) dès maintenant;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Catherine d'adopter un Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) pour le développement optimal du Pôle Léo;

CONSIDÉRANT les dispositions normatives que la Ville de Sainte-Catherine associe à sa demande d'agrandissement de l'aire d'affectation Multifonctionnelle Structurante MS-62.1 du schéma d'aménagement, actuellement en vigueur, de la MRC de Roussillon;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de procéder à une demande d'agrandissement de l'aire d'affectation multifonctionnelle structurante MS-62.1 dans le cadre du projet de règlement 201 - Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé (Modifications diverses relatives aux affectations), de la MRC de Roussillon.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**127-04-19 1554 RUE JEAN-LACHAÎNE / ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE SAINTE-CATHERINE / PIIA / AFFICHAGE**

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 5, du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'affichage présenté.

Que cette acceptation soit valide pour une période d'un an à compter de la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**128-04-19 SECTEUR KATERI / (INTERSECTION MARIE-VICTORIN ET RUE GRAVEL) / CHANGEMENT DE ZONAGE DE LA ZONE H-406 INTÉGRANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU SECTEUR KATERI/ #2019-0014**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de modification réglementaire pour la zone H-406;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement présentées dans le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine, règlement 2008-PU-00;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper, ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la planification détaillée du boulevard Marie-Victorin laquelle s'inscrit dans un contexte de densité résidentielle et de respect du milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT le concept de la Promenade riveraine et de la conception du Pôle Culturel au sein du secteur Kateri;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une démarche de consultation publique prenant la forme d'ateliers participatifs dans le cadre du programme « Oui! dans ma cour. » rassemblant les citoyens, les promoteurs, des représentants de la ville et des parties prenantes concernées;

CONSIDÉRANT que des balises d'aménagement au projet de redéveloppement ont été formulées dans le cadre d'ateliers participatifs, notamment concernant la préservation des perspectives de vues sur les éléments d'intérêts locaux, la hauteur et le gabarit des bâtiments, la qualité architecturale et paysagère du projet et les enjeux de densité, de qualité de vie et de circulation;

CONSIDÉRANT la valeur historique, patrimoniale et culturelle du secteur Kateri et plus particulièrement de l'église Sainte-Catherine-d'Alexandrie, la maison Hilaire-Guérin et le cénotaphe de Kateri Tekakwitha;

CONSIDÉRANT le potentiel archéologique confirmé du site;

CONSIDÉRANT les travaux d'inventaire archéologique planifiés dans le secteur Kateri au printemps 2019;

CONSIDÉRANT l'étude d'impact sur la circulation réalisée par la firme WSP pour le redéveloppement du secteur Kateri;

CONSIDÉRANT l'étude d'une version préliminaire d'un projet de redéveloppement du secteur Kateri par le CCU.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'entreprendre les procédures de modifications du Règlement 2009-Z-00 concernant le zonage, du Règlement 2013-00 concernant les PAE et du Règlement 2012-00 concernant les PIIA, afin de :

- .- Remplacer à l'annexe A la grille H-406 de manière à intégrer les balises édictées pour le gabarit des bâtiments, de préciser le nombre de logements et d'étages autorisés en fonction du projet présenté par les promoteurs et ce, en prévoyant une marge de manœuvre adaptée aux potentielles variations du projet, mais limitée à la capacité d'accueil du terrain;
- .- Modifier les limites des zones résidentielles H-406 et H-407;
- .- Intégrer le plan d'aménagement d'ensemble du Secteur Kateri;
- .- Créer une nouvelle section du Règlement 2012-00 concernant les PIIA, applicable à la zone H-406 afin d'y intégrer les balises d'aménagement définies dans le cadre des ateliers participatifs, laquelle sera présentée aux membres du CCU lors d'une rencontre ultérieure;
- .- Créer une nouvelle section au règlement 2013-00 sur les PAE pour la zone H-406, afin d'intégrer à la réglementation municipale la forme de développement précise issue des ateliers participatifs avec les citoyens, ainsi que les balises d'aménagement, laquelle sera présentée aux membres du CCU lors d'une rencontre ultérieure;

De plus:

- .- Rétérer la volonté du comité citoyen de déplacer la maison Hilaire-Guérin à un emplacement favorisant sa conservation, sa mise en valeur et son accessibilité à la population;
- .- Proposer des mesures d'atténuation de la circulation en lien avec la réfection de la rue Guérin, cela afin de préserver la sécurité des citoyens de ce secteur.
- .- Que les membres du conseil municipal demandent à ce qu'une rencontre de consultation des membres du comité Kateri ait lieu, dans le cadre du processus d'adoption du règlement de changement de zonage, de façon préliminaire à l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**129-04-19**

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de mars 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 61 210.49 \$ pour les déboursés mensuels du mois de mars 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 1er avril 2019;
- .- un montant de 1 604 369.13 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 196 115.37 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 276 645.33 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

**130-04-19**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: POUR LE SECTEUR KATERI: MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-406, AFIN D'Y MODIFIER LES NORMES, NOTAMMENT AU NIVEAU DE LA STRUCTURE DES BÂTIMENTS, DU NOMBRE D'ÉTAGES, DU NOMBRE DE LOGEMENTS ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES; MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-406 ET H-407 DU PLAN DE ZONAGE; CRÉER LE FEUILLET « E.3 –PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU SECTEUR KATERI» À L'ANNEXE « E » INTITULÉ PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du règlement numéro 2009-Z-64 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Pour le Secteur Kateri: Modifier la grille des usages et normes de LA zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales; Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage; Créer le feuillet



« E.3 –Plan d'aménagement d'ensemble du Secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

**131-04-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 844-19 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE SOIXANTE-SIX-MILLE DOLLARS (66 000 \$) PAR UN EMPRUNT POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 12 mars 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 844-19 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-six-mille dollars (66 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 698-07, 700-08, 703-08, 710-08, 718-09, 736-11, 743-12, 749-12, 754-13, 769-13, 773-14 et 774-14 de la municipalité de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**132-04-19 SECTEUR KATERI - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00, TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance, un avis de motion a été donné;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 2009-Z-64 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé de façon à: Pour le Secteur Kateri: Modifier la grille des usages et normes de LA zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales; Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage; Créer le feuillet « E.3 –Plan d'aménagement d'ensemble du Secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet soit fixée au 27 mai 2019 à 18h, à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, ou à toute autre date fixée par la greffière.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**----- 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Madame Valérie Aubin
- .- Monsieur Marc Lachaîne
- .- Monsieur Guy Provost
- .- Madame Michèle Gauthier
- .- Monsieur Richard Bourdeau
- .- Monsieur Richard Favreau
- .- Madame Chantale Lavigne
- .- Monsieur Vitalie Podolean
- .- Monsieur Daniel Lavoie

-----

## COMMUNICATIONS AU PUBLIC

133-04-19

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h24.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Danielle Chevette, directrice des services financiers et administratifs par intérim